

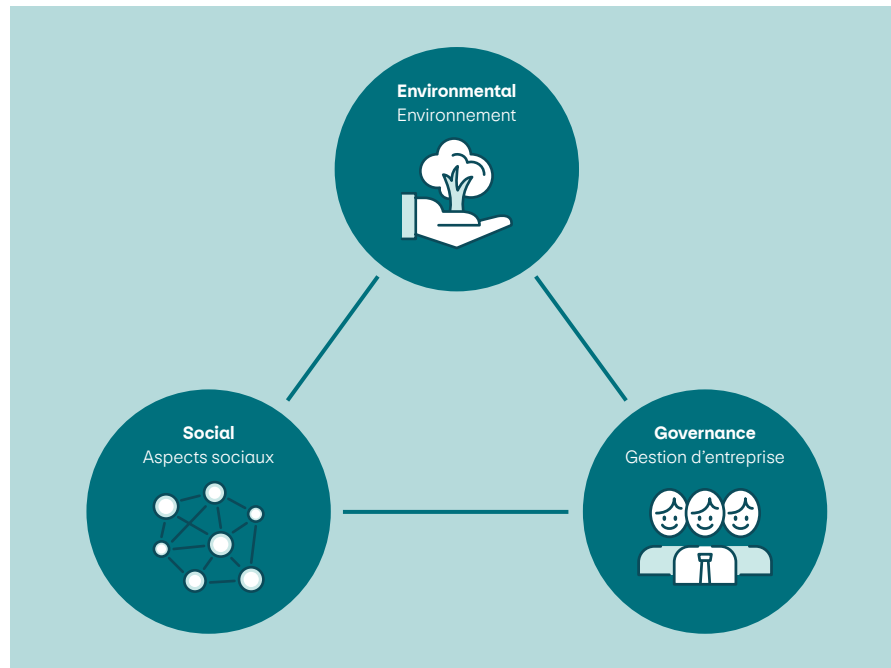
Focus «Responsable» en e-gestion de patrimoine et conseil en placement Plus

Voici comment nous composons les portefeuilles modèles avec le focus «Responsable»



PostFinance distingue trois types de placements financiers: les conventionnels, les responsables et les durables. Les placements conventionnels ne tiennent pas compte des facteurs de durabilité ou des critères ESG. Les placements responsables mettent l'accent sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (les «critères ESG») dans le cadre du processus d'investissement classique et tiennent compte des répercussions potentielles sur la performance des placements. Les placements financiers durables visent un effet mesurable sur la durabilité. Les placements financiers durables doivent être compatibles avec un ou plusieurs objectifs de durabilité. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la [feuille d'information «Solutions de placement durables et responsables»](#).

Le focus «Responsable» en e-gestion de patrimoine et conseil en placement Plus appartient à la catégorie des solutions de placement responsables. Dans ce cadre, PostFinance tient compte de critères ESG lors du processus d'investissement. Les critères écologiques, sociaux et de gestion d'entreprise (ESG) permettent de mesurer et de limiter les risques financiers liés à la durabilité des placements financiers. L'illustration ci-contre présente un aperçu des critères qui peuvent être considérés. Ces critères peuvent p. ex. être utilisés pour évaluer comment une entreprise productrice de café analyse et considère les conséquences du changement climatique sur la production de café. Ces évaluations visent à encourager les investisseurs à privilégier les entreprises qui gèrent mieux les risques financiers pertinents, comme le changement climatique. En effet, le changement climatique peut fortement nuire à la production de café, et donc à la rentabilité de l'entreprise.



E Environmental Environnement	S Social Aspects sociaux	G Governance Gestion d'entreprise responsable
<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de CO₂ • Empreinte carbone du produit • Consommation d'eau • Utilisation de matières brutes • Utilisation de réserves foncières • Émissions toxiques • Matériel d'emballage, smog électronique • Exploitation des opportunités offertes par les énergies propres et renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec le personnel • Égalité des sexes, diversité • Gestion de la santé et sécurité • Chaînes de livraison et standards de travail • Qualité et sécurité des produits • Risques liés à la démographie et à la santé de la société • Droits humains • Accès à la communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité de la direction • Rémunération des cadres • Comptabilité • Attitude éthique • Programme pour les lanceurs d'alerte en interne («Whistleblower»), corruption, accords et blanchiment d'argent

Composition du focus «Responsable»

Pour chaque instrument financier utilisé dans les portefeuilles modèles de l'e-gestion du patrimoine et du conseil en placement Plus (fonds de placement ou Exchange Traded Funds), PostFinance définit un benchmark (indice de référence). Vous trouverez des informations complémentaires sur les portefeuilles modèles et l'indice de référence utilisés dans le [factsheet Focus Responsable](#).

Pour les actions et les obligations, nous tenons compte des aspects ESG dès le choix de l'indice de référence. Par conséquent, en ce qui concerne les actions et les obligations pour le focus Responsable, le promoteur de fonds doit exclure de l'univers de placement certaines entreprises en raison de leurs critères ESG. Dans le même temps, nous acceptons un écart de performance du portefeuille par rapport à un indice standard classique, ce qui peut avoir un effet positif ou négatif.

Nous n'utilisons pas d'indices de référence ESG explicites pour les catégories de placement «Liquidité» et «Placements alternatifs». En effet, ce type d'indice de référence n'existe pas et n'est pas encore conforme au marché pour ces catégories de placement.

Une fois l'indice de référence correspondant défini, la recherche d'un instrument approprié est lancée. Pour ce faire, nous prenons en compte l'univers de placement accessible au public des fonds et ETF autorisés à la vente en Suisse. Ensuite, nous sélectionnons les fonds de placement ou les ETF les plus appropriés en tenant compte de critères de sélection financiers et non financiers, comme les critères ESG. 70% des instruments sélectionnés doivent impérativement remplir les trois critères suivants¹:

- Le prospectus de l'instrument financier renvoie clairement à l'objectif de réduction des risques financiers liés à la durabilité.
- Pendant le processus d'investissement, au moins deux approches de placement durable sont appliquées en plus des exclusions. L'annexe dans la [feuille d'information «Solutions de placement durables et responsables»](#) décrit les approches de placement durable suivantes: intégration ESG, méthode «best in class», placements thématiques, engagement et vote.
- Des critères ESG sont considérés et les trois approches de placement durable sont appliquées pour au moins 70% de la fortune de l'instrument financier investie.



1. Définition des stratégies de placement

Pour commencer, les objectifs et les directives de placement sont définis.



2. Définition de l'indice de référence pour chaque instrument

Il est important de sélectionner un bon indice de référence pour disposer d'une base de comparaison appropriée pour l'analyse de la performance.



3. Sélection de l'instrument approprié (fonds de placement ou ETF)

À ce stade, les instruments de placement disponibles sont analysés et l'instrument le plus adapté est sélectionné. Les trois critères décrits (listés à gauche) doivent être remplis. L'instrument présentant la valeur la plus élevée est sélectionné.

Nous estimons que les instruments peuvent faire l'objet d'un investissement dès lors qu'ils remplissent les critères susmentionnés.

¹ 70%, car les catégories de placement «Placements alternatifs» et «Biens immobiliers» ne disposent pas encore d'indices de référence ESG correspondants. Si des instruments financiers ESG existent et si les attentes financières sont remplies, PostFinance peut néanmoins investir également dans un instrument de ce type.

Voici comment nous choisissons les fonds en actions et les fonds obligataires

Pour les actions suisses, PostFinance se base sur l'indice SPI® ESG. Pour les actions globales, PostFinance retient le groupe d'indices MSCI. Ces indices mesurent, à l'aide des critères ESG, la capacité de résistance d'une entreprise face aux risques financiers liés à la durabilité. La prise en compte de ces indices réduit l'univers de placement du fonds de placement concerné sans modifier la répartition sectorielle et géographique par rapport à l'indice de référence (indice de référence traditionnel, non explicitement durable). Cela signifie qu'aucune branche n'est explicitement exclue. Par l'approche «best-in-class», l'univers de placement est réduit aux entreprises qui obtiennent les meilleures valeurs ESG au sein de leur secteur. Chaque fonds de placement sélectionné peut utiliser ses propres critères d'exclusion et approches non dérivés de l'indice de sélection MSCI. Pour en savoir plus sur les approches de placement durable, veuillez consulter la [feuille d'information «Solutions de placement durables et responsables»](#).

Pour les obligations suisses, PostFinance s'oriente vers l'«indice SBI® ESG», pour les obligations internationales vers l'«indice Bloomberg Barclays MSCI Global Aggregate ESG Weighted®» et pour les obligations de pays émergents vers l'«indice J.P. Morgan ESG EMBI Global Diversified®». Comme pour les actions, ces indices sont conçus pour filtrer positivement les émetteurs sur la base des valeurs ESG. À l'aide des valeurs ESG, les émetteurs (débiteurs) tels que les entreprises, les États et les agences gouvernementales sont donc évalués et sélectionnés en matière d'environnement, de social et de gestion d'entreprise responsable et sont sélectionnés par le promoteur de fonds concerné selon les critères définis dans le contrat de fonds.

Disclaimer

Le présent document est une **publicité**.

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer ni une invitation à soumettre une offre, ni une demande, une proposition ou une recommandation de souscrire une prestation, d'acheter/de vendre des titres ou d'autres instruments financiers, ou d'exécuter une transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone +41 58 448 14 14
www.postfinance.ch

Ce que nous faisons ou acceptons délibérément: nos principes pour le focus Responsable

- Lors de la sélection d'un fonds en actions ou obligataire, nous nous basons sur les indices ESG (p. ex. les indices MSCI Selection pour les actions globales ou Bloomberg Barclays MSCI ESG pour les obligations internationales). Pour les catégories de placement obligations et actions, nous n'utilisons donc dans les portefeuilles que des instruments qui tiennent compte des critères de placement ESG.
- 70% des instruments financiers investis doivent remplir les trois critères pour qu'un instrument au sein de PostFinance puisse être qualifié de «responsable».
- L'extraction de l'or étant très énergivore, nous excluons (globalement) la catégorie de placement «OR».